



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO,
Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN,
Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Denis CHAUSSONNET pouvoir Franck
MEYRE

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2025/10_Institution et vie politique

Approbation du rapport d'activité 2023 de la SPL Enfance Jeunesse de la Médullienne

Monsieur le Maire,

RAPPELLE l'article L3131-5 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions de mise en œuvre du
règlement intérieur de la Société publique locale (SPL) Enfance Jeunesse de la Médullienne, il est demandé à la
commune de Brach, en tant qu'actionnaire, d'approuver annuellement le rapport d'activités de la SPL.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du conseil municipal au cours de
laquelle les élus municipaux sont amenés à s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE DONNER acte au Maire de la présentation du rapport d'activités 2023 de la SPL Enfance Jeunesse de la Médullienne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX